



**SYNDICAT
DES P&T**

Sait 1988

POSTFAX

No 58 DÉCEMBRE

2014

AVANTAGES TÉLÉCOM:

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PROVOQUE LES SYNDICATS

Politique de
la mobilité interne

Etat des effectifs
et plan de
recrutement 2015

LES BRÈVES

58e édition

CONTENU



3
AVANTAGES TÉLÉCOM
le Directeur Général
provoque les syndicats



3
**POLITIQUE DE LA MOBILITÉ
INTERNE**



4
**ETAT DES EFFECTIFS ET PLAN DE
RECRUTEMENT 2015**

Départements	Effectif théorique au 31.12. 2014 (après reorg.)
Générale	423
Direction et Support	11
Affaires Juridiques	11
Marketing & Communication	38
Ressources Humaines	41
Achats	1
Audit interne	1
Bâtiments	3
Finances	6
Matériel	12
Régulation & Analyse Economique	1
Informatique	8
Cyber-sécurité	1
Générale Total	423

5
LE PLAN DE RECRUTEMENT



6
LES BRÈVES

IMPRESSUM:



ADRESSE:
POSTFAX
SYNDICAT DES P&T
B.P. 623
L2016 Luxembourg

TIRAGE
3000 ex

IMPRIMÉ PAR
IMPRIMERIE HENGEN LUXEMBOURG

Copyright © 2014 Postfax



AVANTAGES TÉLÉCOM: LE DIRECTEUR GÉNÉRAL PROVOQUE LES SYNDICATS

Le Syndicat des P&T a attendu plus d'un an une proposition de la Direction concernant les services et abonnements à des tarifs préférentiels pour le personnel de l'Entreprise.

Le Directeur Général a longuement fait attendre le Syndicat des P&T en prétendant que ledit dossier en préparation n'était pas à son goût, et surtout incomplet.

Maintenant que ce dossier a été présenté, il résonne comme une provocation à l'égard du Syndicat de P&T. En effet, l'offre proposée par la Direction prévoit un système unique regroupant les avantages télécom et forfaits de service tout en fusionnant les besoins privés et professionnels en la matière.

Le Syndicat des P&T s'étonne et regrette vivement que l'offre se limite à un seul produits respectivement services fixe et mobile d'une part et à l'introduction d'une remise cumulée inférieure au montant alloué actuellement d'autre part.

La Direction ayant été attentive aux remarques du Syndicat, elle s'est engagée à reformuler l'offre et l'a présentera au cours du mois de janvier.

Affaire à suivre ...



POLITIQUE DE LA MOBILITÉ INTERNE

Le Syndicat des P&T approuve les principes de la procédure relative à « Politique de mobilité interne », car elle permet un traitement équitable de l'ensemble du personnel dans le déroulement de leur carrière.

En outre, chaque collaborateur aura la liberté de poser sa candidature pour un poste répondant à son profil. De plus, ce processus de mobilité interne doit répondre à certains critères de sélection, de délai de traitement et de traçabilité de données.

Le point que le Syndicat des P&T n'approuve pas totalement concerne le périmètre de la mobilité.

Malgré l'affirmation de la Direction : « La promotion de la mobilité interne étendue au Groupe est dans l'intérêt de l'entreprise comme du collaborateur. », celle-ci n'est en aucun cas applicable aux agents de droit public. En effet, l'article 24.6 de la loi portant création de l'entreprise des postes et télécommunications stipule que « les agents de droit public de l'entreprise peuvent être affectés à un emploi dans la filiale dans laquelle l'entreprise est actionnaire unique et qui est en charge de la commercialisation des produits et service de télécommunications. », ce qui signifie bien au sein de POST Telecom S.A. et non une autre filiale quelconque.

Il convient de noter que ces changements ne s'appliquent pas pour les carrières inférieures au sein de POST Courrier, pour lesquels le processus reste inchangé.

LE PLAN DE RECRUTEMENT 2015

SE CARACTÉRISE

NOTAMMENT PAR:

- La confirmation du gel de l'effectif à 3020 ETP (équivalent temps plein), décidé et voté avec les voix des représentants du personnel au C.A. en 2013 pour l'entreprise des P&T et POST Telecom

- la suppression de 35 postes (Post Courrier 30 postes, POST Technologies 2 postes, POST Services 3 postes)

- la création de 34,5 postes (projets d'envergure)

- le transfert de 163 postes (intégration P&T Consulting et POST Telecom PSF et POST Courrier (20 postes))

L'évolution de la masse salariale

Avec la baisse du résultat d'exploitation, les dirigeants de l'Entreprise ont trop souvent le réflexe facile de prétendre que la cause principale est l'augmentation de la masse salariale.

Ils créent le trouble en annonçant des chiffres isolés, déphasés de leur contexte, pour manipuler et semer la crainte parmi le personnel.

Le communiqué du Conseil d'Administration du 22 octobre 2014 stipule :

Budget 2015 : une hausse marquée de nos charges de près de 20 millions d'euros. Cette hausse s'explique en premier lieu, par une augmentation très prononcée des frais de personnel en 2015 issue d'un concours de circonstances (accord salarial au niveau de la fonction publique, tranche indiciaire prévue en début 2015 et l'effet des recrutements effectués en 2014 et 2015) et dans une moindre mesure, par une augmentation des frais de maintenance et de consultance externes.

Masse salariale

	2013	2014	2015
Groupe POST Luxembourg	262,8	273,6	287,4
EPT	202,2	208,8	215,2

Explications concernant le tableau ci-dessus:

Pour 2013, il s'agit de charges réalisées, pour 2014, il s'agit de charges prévisionnelles et pour 2015, il s'agit de charges budgétisées.

Groupe POST Luxembourg (la maison-mère et toutes ses filiales dont la participation est supérieure à 50%, sauf la filiale Intech s.a.)

L'augmentation des frais de personnel pour l'EP&T pour 2015 s'élève à 6,4 M€ et celle du Groupe POST à 13,8 M€.

Vu que l'effectif de l'EP&T représente 2/3 de l'effectif du groupe POST, la progression de la masse salariale est nettement plus forte auprès des filiales du groupe et ce malgré que l'accord salarial de la fonction publique ne s'y applique pas.

Une augmentation du point indiciaire de 2,2% sur 10 ans

La dernière augmentation du point indiciaire sur base d'un accord salarial date de 2009 et le vote probable du nouvel accord en 2015 accordera aux postiers de droit public, aux anciens employés privés et probablement aux ouvriers de l'Etat une augmentation de leurs rémunérations et salaires de 2,2 %.

Cet accord sera lié à la condition implicite qu'aucune autre augmentation ne soit envisageable pendant l'actuelle période législative (2013-2018).

Dans l'hypothèse qu'un accord voit le jour en 2020, les agents de droit public auraient eu droit à une progression du point indiciaire de 2,2% sur dix ans (2010-2020).

Quelle entreprise du secteur privé peut se comparer avec une telle modeste croissance sur dix ans !

Il faut encadrer les charges des consultants externes

Lors des discussions du budget 2007, les représentants du personnel au CA avaient mis le doigt sur les dépenses excessives engagées pour les consultants externes. Aujourd'hui ces charges dépassent de loin les engagements financiers de 2007 et le plus grand secret plane sur un nombre important de missions de ces consultants. Une fois la porte d'entrée franchie, ces experts se procurent de nouveaux marchés sans réelles valeurs ajoutées. Parfois, ils dépassent leur pouvoir en s'octroyant la gestion de service ou en dirigeant à leur guise des projets d'envergure.

Il est grand temps de charger le Comité d'Audit du CA avec la mission spéciale "consultance" en visant en premier lieu de:

- faire établir un relevé des consultants présents auprès de l'EP&T et de POST Telecom
- analyser et vérifier leurs missions
- contrôler le bien-fondé de leur engagement
- évaluer les coûts engagés par rapport à ceux du marché.



Etat des effectifs et plan de recrutement 2015

Métiers	Départements	Effectif théorique au 31.12. 2014 (après reorg)	Effectif théorique pour 2015
Direction Générale	Direction et Support	17,0	17,5
	Affaires Juridiques	11,6	11,6
	Marketing & Communication	38,7	40,7
	Ressources Humaines	40,3	41,3
	Achats		3,0
	Audit interne	5,0	5,0
	Bâtiments	31,0	31,0
	Finances	64,3	64,3
	Matériel	127,2	127,2
	Régulation & Analyse Economique	6,5	6,5
	Informatique	88,0	98,0
Cyber-sécurité		7,0	
Direction Générale Total		429,5	453,0
POST Courrier	Direction et Support	5,0	4,0
	Commercial & Développement Clientèle	23,8	26,8
	Opérations - Centre de Tri	232,0	211,0
	Opérations - Distribution	745,6	721,0
	Régulation, Processus,relations industrielles & Innovation	6,8	7,8
	Réseau de Vente	225,1	223,1
	Colis		17,6
	Business IT	14,8	17,8
POST Courrier Total		1252,9	1228,9
POST Finance	Direction et Support	11,5	11,5
	Commercial & Référentiel	31,5	31,5
	Compliance & Gestion du Risque	6,8	6,8
	Opérations Financières	18,3	18,3
POST Finance Total		68,0	68,0
POST Technologies	Direction et Support	5,0	5,0
	Applications Télécom & Infrastructures ICT	59,5	62,5
	Commutation, Radio et Satellite	52,0	58,0
	Développement & Vente en Gros de Produits	31,9	31,9
	Infrastructures, Installations & Dépannages	434,5	434,5
	Performance & Support	25,5	26,5
	Systèmes de support opérationnel & activités transversales	39,0	43,0
	Technologies de Transport	115,5	114,5
POST Technologies Total		762,9	775,9
POST Telecom Solutions	Direction et Support	3,8	4,3
	Corporate Sales	37,0	47,6
	Customer Services	39,0	117,4
	Large Scale Projects	11,0	30,0
	Product Development & Innovation	18,6	24,6
	PSF		
	Sales Controlling		
POST Telecom Solutions Total		109,3	238,8
POST Telecom Services	Direction et Support	2,0	2,0
	Operations	158,2	155,2
	Product Management	13,0	15,0
	Sales	144,4	144,4
POST Telecom Services Total		317,6	316,6
POST Telecom	Administration & Finances (POST Telecom)	31,6	33,6
	Business Support System	48,4	48,4
POST Telecom Total		80,0	82,0
GRAND TOTAL		3020,3	3163,3
	Post Telecom PSF S.A. (anc. Netcore)		111,5
	P&T Consulting		32,0

LES BRÈVES

Projet de loi modifiant la loi portant création de l'entreprise des postes et télécommunication

Comme aucun projet de loi à ce sujet n'a encore été déposé au sein de la Chambre des députés, le Syndicat des P&T y reviendra dans une prochaine édition.

Fusion des services Bâtiment et Matériel

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, le Conseil d'Administration de POST Luxembourg a approuvé la création du département « Bâtiment et Facility Management », sous la responsabilité de Michel Lang. Ainsi, le service Bâtiment et le service Matériel fusionnent pour devenir le département « Bâtiment et Facility Management ». Le Syndicat des P&T a été consulté le 19.12.2014 afin d'éclaircir l'organigramme détaillé et d'éviter que cette nouvelle organisation ne crée pas de cas de rigueur pour certains.

Création du département « Achats »

Au cours de cette même réunion, le Conseil d'Administration de POST Luxembourg a également approuvé la création du nouveau département « Achats », sous la responsabilité de Marc Remesch, qui devra centraliser les opérations d'achat au sein de l'Entreprise en se basant sur une politique d'achat homogène et efficace. Pour y parvenir, le département opérera en étroite collaboration avec les métiers concernés et le département Finances. Comme les dépenses de POST Luxembourg sont très diverses, le nouveau département s'appuiera sur une équipe composée de « category managers » spécialisés dans leurs secteurs spécifique d'une part et chargée d'y développer une stratégie d'achat. Les « category managers » sont assistés par des acheteurs. Sur demande du Syndicat des P&T, un bilan pour s'assurer du bon fonctionnement de cette nouvelle organisation sera réalisée après un an de fonctionnement.

Trimestre de faveur et congé de récréation

Lors des discussions entre le gouvernement et les syndicats CGFP, OGBL et LCGB du 28 novembre 2014, le gouvernement a décidé, compte tenu des difficultés administratives concernant les mesures de l'abolition du trimestre de faveur et de la proratisation du traitement pour les fonctionnaires et employés de l'Etat faisant valoir leurs droits à la pension, de repousser la date de la mise en vigueur des mesures précitées du 1 janvier au 1er mai 2015

Cependant un autre projet de règlement concernant le congé de récréation a été adopté et entrera en vigueur le 1er juillet 2015 : Chaque agent, qui quitte le service ou qui entre en service au courant de l'année, a droit au congé de récréation proportionnellement à la durée de son activité de service pendant l'année en cours, à raison d'un douzième par mois de service.

Gléckwënsch fir 2015

Mier wënschen lech all Guddes fir dat neit Joer 2015.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la Nouvelle Année 2015.

Wir wünschen Ihnen alles Gute fürs neue Jahr 2015.



HAPPY NEW YEAR

Prochaine parution:
Avril 2015

POSTFAX

No 59



Au sommaire de ce numéro:

- Projet de loi modifiant la loi cadre de l'EPT
- Sujets d'actualité
- Les missions publiques et les services universels prestés par POST Luxembourg
- Les brèves



Luxembourg-Gare

Port payé

P/S 409